

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES



<p>3^{ème} Rallye VHC VIENNE-GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 21 et 22 Octobre 2017</p>
--

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	21 Août 2017
Ouverture des engagements	21 Août 2017
Clôture Officielle des engagements	9 Octobre 2017
Carnet d'Itinéraire : mise à disposition	Samedi 21 Octobre : 8h30 à 12h00 Mac Donald (à côté d'HYPER U) Av N Mandela 87200 Saint Junien 14h à 15h00 Centre de Contrôle AUTOSUR (à côté de Leclerc) 2, rue Jacques Prévert 87200 Saint Junien
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 21 Octobre : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Vérifications administratives	Samedi 21 Octobre : 14h00 à 18h00 Centre de Contrôle Technique AUTOSUR 2 rue Jacques Prévert 87200 Saint Junien
Vérifications techniques	Samedi 21 Octobre 14h15 à 18h30 Centre de Contrôle Technique AUTOSUR (à côté de Leclerc) 2, rue Jacques Prévert 87200 Saint Junien
Heure de mise en place du parc de départ OBLIGATOIRE pour chaque concurrent à l'issue des vérifications	Samedi 21 Octobre à 14h30 Parking d'HYPER U
1 ^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 21 Octobre à 16h30 pour les VHC Centre de contrôle Technique AUTOSUR (à côté de Leclerc) 2, rue Jacques Prévert 87200 Saint Junien
Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ	Samedi 21 Octobre à 20h00
Tableau d'Affichage Officiel	PC HYPER U
Briefing pilotes distribué aux vérifications administratives	
Départ de la 1 ^{ère} VHC (1 ^{ère} moderne 10mn après dernière VHC)	Dimanche 22 Octobre à 8h45
Départ de la 2 ^{ème} section dans l'ordre du classement de l'ES1, pénalités non comprises	Dimanche 22 Octobre à 11h46
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture VHC au Parc Fermé	Dimanche 22 Octobre à partir de 15h55

Final	Parking d'HYPER U
Vérifications finales	Dès l'arrivée de l'épreuve Garage Morichon 75, Avenue H Barbusse 87200 St Junien
Publication des résultats provisoires du Rallye	30mn après l'arrivée du dernier concurrent Parking HYPER U
Remise des Prix	Dès la publication des résultats provisoires Parking HYPER U

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « **Terre de St Junien** » organise les **21 et 22 Octobre 2017** en qualité d'organisateur administratif le **3^{ème} Rallye VHC Vienne-Glane Porte Océane du Limousin**

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile LIMOUSIN** le 17 Juillet 2017 sous le numéro 1711 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 709 en date du 19 Juillet 2017

Comité d'Organisation

Président : Luc BEAL

Membres : Claude AMATHIEU, Jean et Josée BRASSEUR, Nicole DELAVIE, Didier GROS, Patricia MORICHON, Bruno ROBERT, Michel THOUVENIN

Secrétariat et Renseignements	Josée BRASSEUR 06.79.01.15.84 josee.brasseur@laposte.net
Réception des engagements	Josée BRASSEUR Allée de Chambéry 87200 St BRICE sur Vienne 06.79.01.15.84 josee.brasseur@laposte.net
Permanence du Rallye	Jusqu'au Samedi soir : secrétariat Josée BRASSEUR Le Dimanche, pendant la durée du Rallye PC HYPER U Tel : 05.55.43.05.71

Organisateur technique

Nom	ASA TERRE DE SAINT JUNIEN « Les Ammons » 16420 BRIGUEUIL
-----	---

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs	FILLOUX Jean Michel	2347
	ALBARET Jacques	14858
	LAVERGNE Roland	7041
Directeur de Course	DESMOULINS Roger	4799
Directeurs de Course Adjoints PC	CONDEMINE Bernard	6916
	VAURIE Michel	1059
Directeurs de Course ES	ISNARD Christian	210777
	BONNAUD Alain	8481
Médecin Chef	Dr CEUILLE	
Commissaires Techniques	PHELIPEAU Jean-Luc (Responsable)	9060
	DARLA VOIX Vincent	170389
	BRIGAUD Jean-Claude	13558
	GAUTHIER Eric	196863
	GENRIES Didier	228242

Chargés des relations avec les concurrents	CONDEMINE Catherine RABANY Thomas	56617 196391
Chargé des relations avec la presse	CLAVault Laurent	239520

1.2P. ELIGIBILITE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail un accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le	Samedi 21 Octobre de 14h00 à 18h00 Centre de Contrôle Technique AUTOSUR (à côté de Leclerc) 2, rue Jacques Prévert 87200 Saint Junien
Les vérifications techniques auront lieu le	Samedi 21 Octobre de 14h15 à 18h30 Centre de Contrôle Technique AUTOSUR (à côté de Leclerc) 2, rue Jacques Prévert 87200 Saint Junien
Les vérifications finales seront effectuées	Garage MORICHON 75, Avenue H Barbusse 87200 – Saint Junien
Taux Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC	

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **3^{ème} Rallye VHC Vienne-Glâne Porte Océane du Limousin** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 9 Octobre 2017 à minuit

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **15^{ème} Rallye Régional Vienne-Glâne** et du **3^{ème} Rallye Régional VHC Vienne-Glâne**, le nombre maximum des engagés est fixé à 100 véhicules (dont 15 VHC maxi).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'Organisation, se réserve le droit de conserver le montant de l'engagement, en cas de Forfait non déclaré avant le Vendredi 20 Octobre à 20h.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990)**

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Tout stationnement et déchargement des voitures est formellement interdit sur le Parking d'HYPER U pendant la journée du Samedi.

La mise en place de l'Assistance ne pourra s'effectuer qu'à partir du Samedi 19h30.

Des lieux de stationnement pour la journée du Samedi seront indiqués avec la confirmation d'engagement.

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement au Parc d'Assistance situé sur le Parking d'HYPER U.

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

▪ En outre, il est précisé que le **PIQUETAGE EST INTERDIT**

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **3^{ème} Rallye Régional VHC Vienne-Glane Porte Océane du Limousin** représente un parcours de 1119.3 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,8 kms

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Montazeau 7.6 kms

ES 2-4 Babaudus 8.5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu UNIQUEMENT le Samedi 21 Octobre de 9h à 12h00 et 13h30 à 17h.

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum.

Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 « Montazeau » pénalités non comprises.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le 22 Octobre 2017 sur le Parking HYPER U dès l'affichage des résultats provisoires.

Une récompense sera remise à chaque équipage présent à la Remise des Prix.